

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

REUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, Monsieur le Président, y a-t-il quelqu'un à excuser au Collège ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Non.

Mme LA PRESIDENTE. - Non. Merci. Alors Messieurs les Chefs de groupe, Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Mme BONGARTZ arrivera avec du retard.

Mme LA PRESIDENTE. - Mme BONGARTZ arrivera avec un peu de retard. M. GEORGES ?

M. GEORGES. - Mme BEN ACHOUR et Mme RUET.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. M. DENIS ?

M. DENIS.- M. GABRIEL.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ?

M. DRION.- Je dois excuser Mme STOMMEN, Mme GOFFIN et deux, trois arrivées tardives.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Ordre du jour des questions d'actualité****IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2009.

Je donne la parole à M. le Secrétaire, M. FANIEL, pour la lecture du résumé de la réunion du 29 octobre 2009.

(M. FANIEL, Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

V.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Une petite communication. Donc, vous avez trouvé sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date d'aujourd'hui. Et avant d'entamer la réunion, je communique le schéma des travaux qui vont se dérouler dans les prochains jours.

Donc aujourd'hui après avoir abordé l'ensemble des dossiers normalement et points complémentaires, nous ouvrirons la discussion des dossiers budgétaires 2010.

Mercredi, demain, sera consacré à la poursuite de la discussion sur les dossiers budgétaires.

Et le 25 est la date limite pour le dépôt, en séance, des amendements budgétaires. Ceux-ci, vous le savez, seront renvoyés

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

en commission compétente.

Le jeudi 26 sera consacré essentiellement aux interventions des Chefs de groupe quant aux dossiers budgétaires 2010 et à la note de politique générale.

Le vendredi 27, sera consacré quant à lui à la réponse du Collège provincial quant aux interventions budgétaires et interventions des Chefs de groupe et aux votes des dossiers budgétaires 2010.

Vous avez reçu une invitation personnelle à participer au colloque annuel de l'APW. Ce colloque se tiendra au Grand-Hornu, le mardi 8 décembre 2009 dès 9h30. Les bulletins de participation sont à adresser à l'APW directement pour le 1^{er} décembre au plus tard. Néanmoins, comme il est envisagé d'organiser un déplacement en car au départ de Liège, à partir du Palais provincial, Cour Notger, départ prévu, attention à 7h45, pourriez-vous informer M. PRINSENS par téléphone ou par courriel de votre participation ou non, soit que vous participez au colloque annuel, soit que vous participez au cocktail dînatoire et si vous souhaitez réserver une place dans le car. Merci donc n'oubliez pas de vous inscrire si ça vous intéresse.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/001 : Sociétés anonymes et autres - Rapport d'activités 2008.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 09-010/020. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission en date du lundi 16 novembre. J'invite le rapporteur, M. Marc YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues. Votre première Commission s'est réunie ce lundi 16 novembre 2009. Le Président ouvre la séance en énumérant les différentes sociétés concernées : la Société wallonne des Eaux, la Foire internationale de Liège, la Société coopérative Le Marché de Liège, la Société Régionale wallonne du Transport, la S.A. Société de Gestion du Bois Saint-Jean, Immobilière du Val Saint-

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Lambert, S.A. Holding communal.

Un Commissaire demande pourquoi les comptes ne sont pas annexés au rapport ? Il lui est répondu qu'il n'y a aucune obligation de les joindre mais qu'on peut les demander.

Concernant le Bois Saint-Jean un Commissaire demande quelles sont les 10 manifestations réalisées par la Province ? Il lui est répondu qu'on lui fera parvenir la liste ultérieurement.

Concernant le Holding communal, un Commissaire demande quel est le montant de parts souscrites pour le deuxième tour. Il lui est répondu qu'il n'y a pas encore d'information à ce sujet.

Un autre Commissaire demande si les parts privilégiées ont été inscrites au budget ? Il lui est répondu que 10 dividendes sont prévus mais qu'il a été demandé de ne pas les inscrire au budget pour 2010.

Aucune autre remarque ni question n'ayant été posée, le Président clôture la séance sur cette prise de connaissance. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. YERNA. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS et M. ERNST. Vous avez la parole M. BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Donc, Mme la Présidente, chers Collègues, nous souhaiterions demander sur ce vote, la scission du vote et donc pouvoir voter dans un premier temps sur la Société du Bois Saint-Jean, dans un deuxième temps sur l'Immobilière du Val Saint-Lambert et puis dans un troisième temps sur les autres sociétés.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Mais c'est une prise de connaissance M. BECKERS. Il n'y a pas de vote sur le point. M. ERNST, vous avez la parole.

M. ERNST (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Simplement par rapport au Bois Saint-Jean, j'avais demandé la liste pour les 15 manifestations parce que ce n'était pas 10 qui étaient gratuites au niveau de la Province. Avant le vote du budget, est-ce qu'on saurait avoir la liste de ces 15 manifestations prévues au niveau des jours gratuits dans la convention qui avait été signée avec la société.

M. GILLES (de son banc).- Ce n'est pas 15 manifestations mais 15 jours disponibles pour des manifestations que nous organiserions de notre propre chef.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

M. ERNST. - C'est ça. J'ai demandé la liste

M. GILLES. - La liste de quoi ?

M. ERNST. - Des 15 jours. Voir quels étaient les 15 jours qui avaient été accordés à la Province, la liste des manifestations, avec ce que ça représentait.

M. GILLES. - Pour quelle année ?

M. ERNST. - Pour l'année qui est concernée au niveau du rapport qu'on est entrain de voter.

M. GILLES.- Ce qu'on est entrain de voter c'est pour l'année 2008. Et vous souhaitez la liste des manifestations ?

M. ERNST. - Tout à fait. J'ai demandé ça en Commission donc en fonction de ça, on a eu Commission début de la semaine dernière donc je pensais avoir la liste aujourd'hui pour que tout le monde en prenne connaissance.

Mme LA PRESIDENTE. - On va vous fournir ça M. ERNST. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir. Non. Donc c'était une prise de connaissance.

Document 09-10/021 : Sociétés intercommunales à participation provinciale - 2^{ème} Assemblée générale de l'année 2009 - 1^{ère} partie : AQUALIS.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-010/021. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission également en date du lundi 16 novembre aussi. J'invite le rapporteur, M.ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues. La première Commission devait se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS qui se réunira le mercredi 25 novembre.

Le Député provincial explique qu'au niveau du tourisme, une réflexion globale sur une rationalisation des outils et des compétences est en cours avec la Région wallonne.

Ceci en collaboration avec la FTPL, l'Office du Tourisme, les

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Maisons du Tourisme, les syndicats d'initiatives et les différents acteurs compétents pour le tourisme en Région wallonne.

En conséquence, le Collège propose de s'abstenir sur l'ordre du jour de l'AG d'AQUALIS.

Le résultat du vote est de 11 pour l'abstention et 4 abstentions sur l'abstention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/022 : Services provinciaux : Modifications à apporter à l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignement ainsi qu'au Règlement général organique des Services provinciaux.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 09-010/022. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des sixième et septième Commissions en date du lundi 23 novembre. J'invite le rapporteur, Mme Anne-Catherine FLAGOTIHER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FLAGOTIHER, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. L'analyse de ce dossier n'a apporté aucun commentaire. Il n'y a eu ni question, ni remarque et le vote s'est clôturé par 15 pour et 7 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/023 : Services provinciaux : Plan communal pour l'emploi - Renouvellement.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 09-010/023. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BARCHY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme. BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, ce dossier n'a amené aucun commentaire, aucune question donc par 7 voix pour et 3 abstentions, on vous propose d'adopter le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Document 09-10/024 : Modifications à apporter aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant (formation du personnel technique).

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 09-010/024. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Je pense qu'il n'était pas long non plus le rapport. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Donc effectivement la septième Commission a examiné ce dossier hier, il n'y a eu aucune réponse ni remarque et la Commission vous propose d'adopter le rapport par 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/025 : Services provinciaux : Modifications à apporter aux annexes 1 (cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux) et 2 (conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif du personnel non enseignant - au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant - au règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant non subventionné.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 09-

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

010/025. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, qui a déjà pris place à la tribune, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- L'actualité du travail d'EUROGROUP, l'affirmation du Député selon laquelle les organisations syndicales ont marqué leur accord sur le document proposé, ont suffi à convaincre la septième Commission qui par 8 voix pour et 4 abstentions vous propose d'adopter ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/026 : Services provinciaux : Majoration pour l'année 2008 et 2009 de l'allocation de fin d'année octroyée à certaines catégories du personnel provincial.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 09-010/026. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS qui est suppléé par M. DRION, qui devait faire le rapport. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Mme la Présidente. Le dossier nous est présenté selon l'habitude par le Président de la septième Commission. Pas de question et donc pas de réponse. Et par 10 voix pour et 2 abstentions, votre septième Commission vous propose d'adopter le projet de résolution en cause.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. J'ouvre la discussion

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/033 : Intercommunale du Centre funéraire de Liège et Environs scrl - Rapport de la résolution du 11 juin 2009.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°1 à l'ordre du jour : document 09-010/033. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, votre première Commission s'est réunie ce lundi 16 novembre afin d'examiner le document 09-10/033.

Lors de sa réunion du 11 juin 2009, notre assemblée avait adopté une résolution d'approbation de modifications statutaires proposée par l'Intercommunale Centre funéraire de Liège et environs. Ces modifications étaient adoptées sous réserve d'amendements relatifs aux articles 20 et 38 de ces dispositions statutaires ainsi que l'adaptation du titre 11 des statuts.

Ces modifications statutaires prévoyaient la désignation d'un ou de deux Vice-présidents au sein des articles 20 et 38. Notre Conseil avait marqué son accord moyennant l'insertion d'un paragraphe précisant que le second Vice-président, qui est provincial, présiderait la séance du Conseil d'Administration en l'absence du Président et du premier Vice-président. Or, en regard de l'article L-1523-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il est obligatoire que les Communes disposent toujours de la majorité des voix ainsi que de la présidence dans les différents organes de gestion de l'intercommunale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Le deuxième Vice-président n'étant pas communal, il ne pourra donc pas présider le Conseil d'Administration même en l'absence du Président et du Vice-président.

Dans ce cas, en l'application de l'article L-1523-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, ce sera le représentant communal le plus ancien et à égalité le plus âgé qui présidera la séance.

Votre première Commission a donc voté par 11 pour et 4 absentions le projet de résolution qui vous a été proposé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/029 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale de Seraing », en abrégé « AIS Seraing » asbl - exercice 2008 - prévisions 2009.

Document 09-10/030 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale - Gestion Logements Verviers », en abrégé « AIS GLV » asbl - exercice 2008 - prévisions 2009.

Document 09-10/031 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale Ourthe - Amblève », en abrégé « AISOA » asbl - exercice 2008 - prévisions 2009.

(voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Les points complémentaires n°2, 3 et 4 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission, documents 09-10/029, 09-10/030, 09-10-031. Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et le rapport a été rédigé par Mme LAMBINON qui, je suppose, sera suppléée pour faire le rapport par M. STREEL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues, votre cinquième Commission s'est donc réunie ce mercredi 18 novembre et devait approuver le rapport relatif aux contrats de gestion conclu entre la Province de Liège et les associations sans but lucratif qui viennent d'être citées par Mme la Présidente. Aucune question n'ayant été posée, la cinquième Commission a approuvé lesdits rapports par 6 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur STREEL et merci Madame LAMBINON. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Messieurs les Chefs de groupe, pouvons-nous voter sur les trois dossiers en même temps. M. DENIS ? Oui. Le CDH-CSP aussi. Oui. Pas de problème.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/032 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Section belge du Centre international de Recherches et d'Information sur l'Economie publique sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, section belge » asbl - exercice 2008 - prévisions 2009.

Document 09-10/034 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

but lucratif « Association centrale de Services à Domicile - Réseau Solidaris », en abrégé « CSD - Réseau Solidaris » asbl - exercice 2008 - prévisions 2009.

Document 09-10/035 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « L'Observatoire - Revue d'Action sociale et Médico-sociale en Région wallonne », en abrégé « L'Observatoire » asbl - exercice 2008 - prévisions 2009.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Les points complémentaires n°5, 6 et 7 de l'ordre du jour ont été également regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission, documents 09-10/032, 09-10/034, 09-10-035. Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et le rapporteur en est M. GERARD. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je vais faire grâce évidemment d'une relecture. Il n'y a pas eu de question en Commission. Je vais quand même vous donner les votes, car ils sont différents, par point : pour le point 35, c'est 8 voix pour et 4 abstentions, pour le document 32, c'est 8 voix pour et 5 abstentions et pour le document 34, c'est 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Messieurs les Chefs de groupe, pouvons-nous voter sur les trois dossiers en même temps. Oui. Pas de problème.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/028 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

but lucratif « Association sportive de l'Enseignement », en abrégé « A.S.E.P. » asbl - exercice 2008/ prévisions 2009.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°8 de l'ordre du jour : document 09-010/028. Toujours un rapport d'évaluation. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite Mme ALBERT qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M. ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Une seule question posée lors de l'analyse de ce dossier. A savoir, comme il s'agit d'une ASBL si les documents avaient bien été transmis au Greffe pour la parution au Moniteur belge ? La réponse ayant été affirmative. Nous avons même eu la date de parution qui était le 19 juin 2009, voilà comme ça vous savez tout. C'est par 9 voix pour et 4 absentions que la sixième Commission a marqué son accord sur ledit rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/036 : Services provinciaux : Marché de travaux - Château de Jehay - Restauration de la voie d'aménée principale - Addenda n°2 apportant des modifications au cahier des charges imposées par la tutelle générale d'annulation de la Région wallonne.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°9 de l'ordre du jour : document 09-010/036. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite M. ERNST qui a rédigé le rapport.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci encore Mme la Présidente. Chers Collègues, la huitième Commission avait à l'ordre du jour un marché de travaux pour le Château de Jehay concernant la restauration de la voie d'aménée principale - addenda n°2.

Il est proposé d'apporter des modifications au cahier spécial des charges imposées par le Ministre de la tutelle M. FURLAN.

Les deux modifications imposées sont : la suppression de l'enregistrement en qualité de condition relative à la régularité de l'offre et l'insertion dans les clauses administratives de clauses relatives aux chantiers temporaires ou mobiles au niveau de la coordination de sécurité et de santé.

Un Conseiller demande s'il y aura un impact budgétaire. Il est répondu que non et que le montant est inscrit au budget 2009.

Il est proposé par 6 voix pour et 6 abstentions d'approuver ce marché de travaux.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur ERNST. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/027 : Modification de la représentation provinciale au sein de la société intercommunale INTRADEL.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°10 de l'ordre du jour : document 09-010/027. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau en date du 19 novembre et c'est M. GEORGES qui a rédigé le rapport lors de cette réunion. Vous avez la parole, Monsieur le Chef

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

de groupe.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Les Membres du Bureau de notre Conseil se sont réunis le jeudi 19 novembre 2009 à 18 heures afin d'analyser le point relatif au remplacement d'un Administrateur en l'occurrence M. DENIS, Conseiller provincial, c'est M. Fabian CULOT qui a été proposé par le MR pour exercer cette fonction.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune question, d'aucun commentaire. Quant au résultat du vote des Membres du Bureau sur ce point, il se présente de la manière suivante : c'est par consensus que cette proposition a été adoptée. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/037 : Mise en non-valeur de créances fiscales.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°11 de l'ordre du jour : document 09-010/037. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite Mme FRESON qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Ecoutez, il n'y a eu aucune question, aucune remarque. C'est par 7 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2010.

Document 09-10/005 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2010.

Document 09-10/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010 - 1^{ère} série.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Les points n°9, 10 et 11 de l'ordre du jour : documents 09-010/004, 09-010/005, 09-010/006. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite les rapporteurs respectifs à nous faire connaître les conclusions. D'abord M. BRABANTS pour les documents 09-10/004 et 09-10/005. Nous entrons dans les choses sérieuses sans dire que les autres ne l'étaient pas. Nous entrons dans le vif du sujet. Vous avez la parole, M. BRABANTS.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Je commence par le 4. Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, la septième Commission s'est réunie ce lundi 23 novembre pour analyser le document 09-10/004 dont l'objet est la perception des taxes provinciales pour l'année 2010. Dix résolutions sont proposées, je peux les passer en revue taxe par taxe mais il y a à la fois des taxes et des règlements. Chacun disposait des documents concernant ces différentes taxes et règlements et nous sommes alors passés en séance au niveau des questions.

Un Commissaire interroge sur l'effet de la modification du règlement concernant sur la taxe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que sur les installations et activités soumis au décret relatif au permis d'environnement et plus

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

précisément sur la suppression du terme « agréée » dans le texte définissant la catégorie de bénéficiaires de l'exonération. En effet, pour lui tous les dossiers et toutes les techniques pourraient alors être acceptées sans limite. Immédiatement, en séance, un expert précise que chaque dossier traité doit avoir l'attestation de conformité conformément à la circulaire de la Région wallonne.

Le Député souligne que c'est pour être en accord avec la circulaire du pouvoir de tutelle qui précise ces éléments. Et en effet, il a nécessité d'une attestation.

Le même commissaire revient sur l'évolution de la taxe sur les établissements bancaires. Il souhaiterait une réflexion par rapport à un parallélisme avec l'intervention récente des pouvoirs publics au niveau des banques alors que la taxe n'évolue pas. Il souligne que cette réflexion pourrait être menée à un niveau différent. Au niveau de l'APW. Un expert, en séance, souligne que la base de la taxe est fixée par établissement, cfr notre règlement qui est pris en fait dans les résolutions que nous votons aujourd'hui.

Le Député retient cette proposition. Elle pourrait être soumise à l'APW pour une position commune des Provinces, à défaut, cette réflexion pourrait être menée au niveau de la Province. Il note aussi que toute part de taxation comporte le risque de répercussions sur les clients et il faut une neutralité du coût pour ceux-ci.

Les Commissaires n'ont émis aucune autre question ou remarque sur le rapport du Collège et c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter les dix projets de résolution 09-10/004.

Je vous remercie de votre attention pour ce point.

Mme LA PRESIDENTE. - Nous allons entendre maintenant le deuxième rapport qui a été rédigé par M. BECKERS. Excusez-moi. M. BRABANTS. Allez y. Excusez-moi.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune). - Au niveau de la septième Commission, on remonte un peu dans le temps. La Commission s'est réunie le 9 novembre et le 23 novembre pour l'analyse du projet de budget 2010. Lors de la séance du 9 novembre, le Député LACROIX a présenté à la septième Commission pendant près d'une heure et demie le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2010 utilisant comme support, 58 diapositives présentant le budget ordinaire et extraordinaire. Un document complet ainsi que les annexes ont été remis à l'ensemble des

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Conseillers.

Le Député LACROIX rappelle en Commission que, face aux politiques concrètes menées par la Province, celle-ci devrait avoir des moyens financiers plus importants en fonction de la crise économique qui s'est installée avec brutalité aussi dans nos régions.

Or, le Député constate que c'est l'inverse qui se produit, les recettes diminuent. De plus, souligne le Député LACROIX, des spécificités propres sont à supporter par notre Province. Seule province bilingue, membre de l'Eurégio Meuse-Rhin et apportant divers soutiens à la Région et à la Communauté dans des projets et surtout, second employeur sur son territoire avec plus de 70% de personnel nommé à titre définitif.

Il souligne aussi que la spécificité de la Province apporte une stabilité en temps de crise tout en ajoutant que cela pose le défi pour les pensions futures. Il dit : « les pouvoirs publics qui nomment sont plus solidaires que ceux qui ne le font pas ».

Entrant dans le vif des chiffres, le Député LACROIX rappelle que les différentes recettes au niveau du budget ordinaire globalisent près de 263.380.649 €, pour rappel, composées de trois types de recettes, de recettes de prestations, de dettes et de transferts. Tout ça pour la lisibilité qu'il nous a donné ensuite par rapport à son exposé. Il faut savoir que, sur les recettes de transfert qui arrivent au niveau de la Province, 81 % de ces recettes, pardon, 52 % de ces recettes proviennent du précompte immobilier. Comparativement au budget de 2009, les recettes budgétaires pour 2010 sont en baisse de 0,14 %.

Le Député expose aussi que le Plan Marshall continue à avoir une incidence sur les finances provinciales puisqu'il n'y aura pas la compensation annuelle en 2010. Il signale aussi un mauvais coup au niveau de la Province et pour toutes les Provinces, c'est le fonds des Provinces. Il y a eu une indexation négative, la première de moins 1,68% ce qui se traduit par un - 574.000 € disponibles pour les politiques. A ces éléments, il faut encore ajouter les nouvelles missions confiées à la Province sans compensation financière.

Le Député constate aussi que depuis 2007, les recettes fiscales autres que les additionnelles ont diminué. Bien sûr, cette diminution est la volonté de la Province de réduire la pression fiscale avec la suppression de quinze taxes en dix ans. Le Député souligne le maintien des additionnelles depuis 2002 alors que le taux moyen des Provinces se situe à 1588.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Le Député énonce que les droits constatés relatifs aux recettes fiscales de la Province ont évolués globalement de 0,69%.

Sur base de l'ensemble de ces éléments, le Député souligne la prudence des prévisions en matière de recettes ordinaires de transfert avec une croissance limitée.

Le Député rappelle qu'il n'y aura pas d'impôt nouveau malgré les recettes en baisse.

Abordant alors les recettes de prestation. Celles-ci ont une augmentation de 1,48 % par rapport au budget de 2009. Elles résultent de la volonté du Collège, dans sa globalité, de mettre en œuvre le plan stratégique de gouvernance adopté précédemment.

Je vous passerai les différents exemples que le Député a annoncé en séance mais malgré tout, la révision des coûts des tarifs de prestation, les suivis, les indexations, sont maintenant le lot commun et la fonction au niveau de la Province.

Abordant les recettes de dettes. Là, le projet de 2010 enregistre une diminution de 44,4 %. Vous avez bien entendu. La part pour 2010 serait de l'ordre 3,25% au lieu de 5,82 en 2009. Ces prévisions sont fondées sur trois points, l'absence de dividendes au niveau de DEXIA, la baisse de dividendes en fonction de la situation économique dans les participations de la Province et les taux d'intérêts moins élevés qui malgré l'amélioration de la situation de la trésorerie provinciale dégage un produit financier inférieur à ce qui était engrangé antérieurement.

Le Député LACROIX présente alors les dépenses, avec le rappel de l'élaboration du plan stratégique de gouvernance budgétaire et financière qui est élaboré en collaboration notamment avec le CRAC. Cet outil.

Vous avez de la chance M. DRION, vous avez pu l'écouter. Alors que tout le monde puisse en profiter.

M. DRION (de son banc). - Veuillez m'excuser.

M. BRABATS (à la tribune). - Merci. Cet outil définit les grands axes de la politique financière et détermine les balises acceptables et démontre la pro-activité que la Province a en la matière, telles sont les paroles du Député. Et globalement, nous enregistrons que les dépenses sont en diminution comparativement au budget initial de 2009 avec une diminution de 0,58%.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Le poste de dépenses le plus important, à savoir le poste de dépenses de personnel diminue et cela grâce à une activation optimisée et systématisée, subsides et aides à l'emploi disponibles pour la Province.

Le Député souligne alors qu'au niveau du plan de gouvernance budgétaire, la balise est largement respectée puisque 2,5 % était l'évolution escomptée pour 2010 or celle-ci plafonnera à 1,49%.

Le Député signale aussi la provision de 2 millions d'€ pour la mise en œuvre du nouveau cadre et de l'optimisation des services et ce sur base de l'analyse approfondie réalisée à la fois par les directions et la société de consultance. Il rappelle qu'une prime de fin d'année majorée, avec alignement sur le fédéral, a été échelonnée sur les exercices 2009 et 2010.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, celles-ci sont en augmentation, la balise de 2% n'est pas respectée mais il s'agit pour 2010 d'une période de transition. En effet, la poursuite de certaines locations, l'achat de nouveaux bâtiments, les rénovations pour les uns, les aménagements pour les autres sont une dépense par moment double mais n'ayant qu'un caractère transitoire et ponctuel.

Le Député souligne que la Province en 2010 veut marquer un grand coup dans la rationalisation du patrimoine immobilier provincial. La mise en service des acquisitions immobilières réalisées en 2009.

Cette modernisation conduit à des économies d'échelle entre autre, au niveau énergétique. Le Député cite alors un exemple, l'Opéra, avec 710.000 € au budget prévu pour l'installation des agents de l'Administration centrale et de la Cellule de coordination de l'Intranet. Ce recentrage doit être mis en évidence et aussi en relation avec le travail d'optimisation de la fonction publique provinciale. Proximité, plus de services, plus d'efficacité.

Les dépenses de dettes. Celles-ci sont en diminution de 4,34 % par rapport au budget initial 2009. Il y a là aussi le respect de la balise, renégociation des emprunts, respect de la limite des 14 millions du montant de résolution des emprunts. La Province, dans ce domaine, va au-delà des recommandations de la Région wallonne.

Au niveau des dépenses de transfert, le Député précise que le pourcentage des dépenses de transfert augmente et souligne que la maîtrise de l'évolution de ces dépenses échappe à la Province. La Province est en effet tributaire d'autres niveaux de pouvoir.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Toutefois, elle veille. Elle veille à la légalité et à la bonne utilisation des deniers publics. Il faut souligner que la balise des dépenses facultatives, elle, n'est pas respectée.

Le Député souligne l'inscription de 1,2 millions soit un doublement du budget initial 2009, par exemple pour l'installation de chauffe-eau solaires.

Le Député conclut pour le budget ordinaire que la Province participe globalement aux efforts de rigueur budgétaire. Il rappelle le soutien à nouveau aux différents niveaux de pouvoir.

Il aborde alors le budget extraordinaire. Un budget extraordinaire ambitieux de 22 millions. Le Député souligne la part de compensation apportée par les pouvoirs publics dans les investissements afin d'assurer et de participer à la relance tout en évitant, bien entendu, les effets de boules de neige dus à la dette.

La Province dans ce cadre ne s'écarte pas de l'objectivation des besoins avec la priorité citée d'investir dans les outils de l'enseignement avec près de 6,2 millions d'investissements projetés.

En résumé, un budget extraordinaire ambitieux, une volonté de réaliser des économies d'échelle importantes sur les deux postes de dépenses de fonctionnement : les bâtiments et les aspects techniques.

Le Député conclut pour 2010 que le budget prévoit un solde en mali de 146.187 €, moins que celui budgétisé en 2009, et un résultat global en bonni de 323.596 €. Et pour terminer, le Député rappelle la volonté de maintenir au plus haut niveau, les missions de la Province et par une gestion rigoureuse et en consacrant les moyens financiers importants de renforcer et de pérenniser les défenses de l'espace provincial pour le bien des citoyens et des agents.

Après cet exposé, place est laissée aux questions des Commissaires.

Un Commissaire souhaiterait obtenir le listing de tous les bâtiments, je dis bien, de tous les bâtiments et investissements prévus par la Province puisqu'il ne le retrouve pas au niveau des documents fournis. Un expert répond que la liste sera fournie. Je ne sais pas si ça a été fourni depuis M. BECKERS.

Un autre Commissaire rappelle que la Province de Liège est la seule Province bilingue et si l'on a déjà chiffré ce que cela représente par rapport aux autres Provinces. Le Député répond qu'il

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

existe déjà la convention de coopération avec la Communauté de plus de 1.2 million d'€ et nous pouvons aussi considérer les aspects du coût du personnel et des traductions. Il sera possible de fournir des renseignements détaillés pour ces derniers éléments.

Une question est posée à propos du Bois Saint-Jean, concernant la réciprocité de la Région et de la Communauté par rapport à l'acte positif posé par la Province. Le Député répond que le Bois Saint-Jean est un bon investissement, utile. Il permet d'organiser de grandes manifestations sportives et culturelles. Le gestionnaire essaie d'offrir et d'améliorer l'offre. D'autre part, c'est la Région wallonne qui chapeaute l'ensemble. Il faut toutefois remarquer que lorsque nous introduisons des dossiers type Opéra, type infra-sports, la Région répond présent.

Une question d'un Commissaire concernant les centimes additionnels, il demande si cette moyenne est une moyenne simple - On parle des 1588 de tout à l'heure - si la moyenne est une moyenne simple ou une moyenne pondérée. Il est répondu que cette moyenne émane d'un rapport DEXIA et est une moyenne simple. Il serait, et tous les membres s'accordent, plus éclairant si les différentes actions menées par les Provinces étaient intégrées dans ce type d'approche.

Un autre commissaire revient sur les dividendes de la holding repris dans le document, y aura-t-il dividendes ? Réponse claire est donnée : il n'y aura pas de dividende perçu ni en 2009 ni en 2010 même si l'engagement démarre en 2009.

En remarque, un autre Commissaire souligne qu'il est satisfait de l'augmentation du budget à 1,2 million pour les chauffe-eau solaires.

Un Commissaire pose alors la question sur ce quatrième budget de la législature. Est-ce que la situation est meilleure que ce qui avait été annoncé sur base des études réalisées précédemment jusqu'en 2012 ? Et là le Député répond : « nous avons réagi et dès 2007, fixé des balises et procédé à une analyse globale au niveau des différents fonctionnements de la Province. Nous avons pris des mesures pour maintenir les dépenses et chercher un maximum de recettes mais nous ne connaissons pas l'évolution des coûts de certaines dépenses et a cité les transferts obligatoires. Il en est de même au niveau du fonds de pensions, nous sommes toujours dans une période de transition », ajoute-t-il, « il faut voir, optimiser et respecter à terme les balises, nous pourrions alors arriver au port, sinon, il faudra faire escale pour recharger les batteries si nécessaire ». Et alors, il serait intéressant de voir

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

une actualisation de l'étude du CIRIEC avec l'aide de l'APW. »

Un Commissaire conclut cette première séance du 9 novembre: à titre personnel, il m'apparaît que l'exercice est remarquable, dit-il, équilibre financier et bon contenu, pas de nouveaux impôts, maîtrise des dépenses avec des marges dégagées et des moyens supplémentaires pour l'amélioration tant pour les hommes que pour le matériel avec de plus un accroissement de la visibilité de la Province. Le maintien des missions de la Province paraît assuré. Le Commissaire trouve que le tournant pris par la gestion de la Province est important, l'étude du CIRIEC nous montrait pourtant une situation difficile avec ce budget qui tient la route, dit-il, nous avons les réponses. Le Commissaire de poursuivre, il y a d'autres niveaux de pouvoir qui aimeraient présenter ce type de budget.

Le Député pour conclure, c'est le fruit d'un travail collectif.

Voilà, c'est la synthèse de la première réunion du 9 novembre.

Voici maintenant le rapport de la deuxième réunion de septième commission qui s'est tenue ce 23 novembre.

Un Commissaire interroge sur la différence au niveau des bonis antérieurs et sur la base sur laquelle ils sont établis. Un expert de la Province en séance, dit que par exemple le montant d'un 1.705.000 € qui est connu des membres du Conseil depuis la troisième modification budgétaire, il en est de même pour le montant de 11.790.000 qui est repris au budget 2009 et cela après les dernières modifications en ce temps.

Un Commissaire s'interroge sur la manière dont est déterminé le montant des intérêts créditeurs pour 2010 ? Il lui est répondu par un expert en séance que cela est complexe. Cela dépend du temps des placements, du taux de ces placements, soit globalement du rendement que la Province pourra en tirer.

Ce même Commissaire interroge sur l'augmentation prévue de 1,9% des recettes aux centimes additionnels au budget. A t-on tenu compte de l'augmentation annoncée par le Ministre en charge à la Région ? Un expert de la Province répond que la référence de 3,7% du Ministre est bien réelle. Cependant, dans sa circulaire, il prévoit de ne pas envisager l'indexation du centime additionnel.

Un autre Commissaire, en appui sur le même sujet, informe que le Ministre a estimé que ces 3,7 % devraient être utilisés pour la compensation des effets du Plan Marshall. De plus, ce Commissaire souligne qu'il n'y a pas de certitude concernant les 3,7 % à l'heure

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

actuelle.

Un Commissaire souligne que le prélèvement de 1,4 millions pris pour charges et risques, ne se retrouve pas dans les tableaux de l'annexe 2, il en est de même pour les montants de 900.000 € prévus pour la culture et 600.000 pour le sport. Un expert de la Province se penche en séance sur le problème et constate que des modifications devront être apportées au niveau de l'annexe mais pas dans le projet de budget qui est soumis.

Un Commissaire émet alors une remarque sur le fait que certains postes disparaissent au profit de postes plus généraux, ce qui ne facilite pas l'analyse.

Il pose aussi un questionnement sur le remboursement d'emprunts au niveau du Val Saint-Lambert. S'agit-il d'une augmentation de la participation de la Province. A cela, en séance, un expert répond. La participation de la Province ne change pas. Pour rappel, le Conseil, en son temps, à approuvé la résolution d'emprunt et nous n'avions pas souscrit d'emprunt immédiatement à ce moment.

Un Commissaire constate que pour les articles concernant la SPI+, il y a plus de clarté avec des articles spécifiques. Mais il y a encore certains articles ailleurs sous d'autres postes. L'expert, en séance, répond que, dans l'avenir, on essaiera de regrouper au mieux les articles SPI+.

Un Commissaire regrette la manière de présenter les classes au profit du global, cela soustrait la visibilité du document. Le même Commissaire, après la lecture de la liste des biens dont la Province est propriétaire, constate que la villa Martini est toujours reprise dans les biens de la Province alors que celle-ci a été détruite. De plus, il souhaiterait que la présentation des emprunts soit établie par organisme bancaire. A cette dernière question, un expert dit que cette liste est établie dans la forme demandée par la Région wallonne.

Le Député répond que, en ce qui concerne la villa Martini, la situation a été présentée par le Député-Président en séance du Conseil, précédemment.

Lorsque les négociations et la procédure de dédommagement seront finalisés; alors, la villa pourra être retirée des biens.

Un autre Commissaire interroge sur le nombre d'agents dans la cellule de l'Intranet.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Un expert, en séance, répond, qu'il y a un directeur en chef, 4 attachés, 2 gradués en chefs, 5 gradués programmeurs, 1 employé, 1 ouvrier qualifié et 5 agents techniques et un moniteur de formation.

Un Commissaire s'interroge sur SPI² au niveau des frais de fonctionnement. Un expert signale qu'il y a eu un transfert d'agent, un mouvement interne au niveau des DG. Ce Commissaire revient sur le Val St-Lambert et demande si il pourrait obtenir des précisions au niveau de l'emprunt et de sa progressivité.

Un commissaire s'interroge sur le montant de 200 mille euros repris au niveau des grands événements, il demande si ce montant est destiné plus particulièrement au "Tour de France" et au cinquantième anniversaire de l'Orchestre.

Un expert répond: les 200 mille euros au budget ordinaire visent, entre autres, les dépenses de fonctionnement liées aux activités périphériques mais aussi pour le village provincial et autre événement. Pour le Tour de France, c'est la Fédération du Tourisme qui a en charge le budget spécifique.

Un commissaire interroge sur le subside de l'asbl Carrefour, pourquoi le subside est-il repris dans les dépenses de transfert obligatoire alors que le montant est inférieur à 50 mille euros? Il est répondu qu'il y a un contrat de gestion avec l'asbl : subside, locaux, personnel et, de plus, qu'il y a un représentant provincial au Conseil d'Administration.

A ce jour, aucun amendement n'a été déposé par les différentes Commissions.

Les Commissaires n'ont émis aucune autre question ou remarque.

C'est par huit voix pour et cinq abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter le projet du document 09-10-005.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller pour ce rapport fouillé. Comme si on était en Commission. Monsieur BECKERS, je pense maintenant que c'est à vous. Vous avez la parole.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, votre septième Commission s'est réunie hier et a examiné le document 09-10/006 intitulé « première série d'emprunts de couverture des dépenses

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

extraordinaires pour l'année 2010 » Après une brève introduction concernant ce dossier, M. Le président de la commission demande aux commissaires s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur ce document. Aucun des membres présents n'ayant posé de question ou émis de remarque, ce document fut dès lors soumis au vote de la commission qui vous propose par 7 oui et 5 abstentions d'adopter ce document.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Voilà maintenant la discussion est ouverte et je vais demander qui souhaite intervenir. Donc je rappelle que l'on peut intervenir aujourd'hui et encore demain mais si vous voulez poser un maximum de questions, je pense que vous pouvez le faire déjà aujourd'hui.

Je dois vous rappeler aussi qu'en ce qui concerne le document 019-10/005 : projet de budget 2010. Un rectificatif de la page 121 de l'annexe 2 a été déposé sur vos bancs. Non ? Vous ne l'avez pas. On va vous l'apporter. Vous l'aurez en temps voulu.

Voilà. Qui souhaite intervenir ?

M. THEUNYNCK

Mme BLAISE, aujourd'hui.

Mme BINET, aujourd'hui et demain.

M. BASTIN, demain.

M. MIGNOLET, demain.

Mme RUIZ, demain.

M. CULOT, demain.

M. DRION, aujourd'hui.

M. DEMOLIN, demain.

M. GERARD, demain aussi.

Mme DEFLANDRE, demain aussi.

Mme BONGARTZ, demain.

Mme GOFFIN, demain.

Voilà c'est une première volée. On peut toujours encore s'inscrire et pourra encore s'inscrire demain si on le souhaite. Je commence. M. THEUNYNCK puisqu'il s'est lancé le premier. Vous pouvez venir à la tribune. Vous avez la parole M. THUENYNCK.

M. THEUNYNCK (à la tribune). - Voilà en fait, j'ai trois questions qui concernent le Tour de France.

Pourrait-on connaître le budget total pour l'accueil du Tour de France dans la Province ? Les chiffres se trouvent en effet englobés en divers articles notamment dans les budgets culture et tourisme ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Deuxième question : quelle est la participation financière des Communes accueillantes dans le budget final de ce grand événement ?

Et trois : quel rôle joue la Province dans la désignation des Communes accueillant le Tour de France et quels sont les critères de sélection ?

Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. THEUNYNCK. Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme BLAISE.

Mme BLAISE (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En fait, j'aurais trois questions différentes.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous en prie.

Mme BLAISE. - J'aimerais revenir brièvement sur une interrogation relatée dans le rapport du Bureau mais qui n'a pu obtenir de réponses satisfaisante, en l'absence de M. le Député provincial - Président : il s'agit de l'importante différence entre les coûts des agents sanctionneurs et le recouvrement des prestations de leurs services. Or la convention signée entre les deux parties prévoit que, je cite ici : « tous les deux mois, le fonctionnaire sanctionneur dressera un état des lieux des procès-verbaux, constats et déclarations qui lui auront été transmis, l'état d'avancement des procédures et l'issue des dossiers clôturés. Chaque semestre, le fonctionnaire sanctionneur dressera le bilan de son action en adressera copie à la Commune, à la Députation provinciale, à la zone de police et au receveur communal. Ce dernier communiquera, selon la même périodicité, l'état des recouvrements au fonctionnaire sanctionneur et à la Députation provinciale avec le pourcentage de la recette que la Province percevra. »

Si la procédure est bien appliquée, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour en assurer le suivi. Pourrions-nous donc ainsi prendre connaissance du nombre de dossiers traités depuis l'instauration du système et de leur état de recouvrement ?
Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

*

*

Il y a deux ans, je proposais à cette tribune que la Province s'inscrive dans un schéma de certification environnementale comme la norme EMAS, cela afin surtout d'établir un inventaire « temps zéro de la consommation énergétique de son patrimoine et ainsi pouvoir évaluer le plus précisément possible les économies réalisées au fil des travaux successifs et vérifier que les objectifs fixés en 2007, à savoir réduire son empreinte environnementale de 5 % pour 2008-2009 et de plus en 10% à l'horizon 2012.

Cette certification a été refusée arguant qu'inutile à la mise en route du plan énergie provincial. Peut-être ... mais aujourd'hui, nous constatons que toute référence chiffrée a disparu de la note de politique général et que seul le montant global des investissements est mentionné.

Monsieur le Député - rapporteur aurait-il l'amabilité de revenir sur les modalités précises mises en place dans le cadre du plan-énergie :

- comment les performances énergétiques des bâtiments sont-elles évaluées ?
- y a-t-il une comptabilité énergétique avec des relevés réguliers, des compteurs automatiques et des logiciels de traitements adéquats par exemple ?
- quel est le retour sur investissement prévu pour les travaux de 2.714.000 € proposés en 2010 ? Pour quelles économies d'énergie ?
- et enfin, l'objectif des 5 % d'économie fixé pour 2009 a-t-il été atteint ?

*

*

*

Interrogé l'année dernière sur les regroupements physique prévus entre différents centres PSE et PMS, Monsieur le Député-rapporteur nous a exposé les projets visant à regrouper à Seraing le PSE, rue Morchamps et les PMS, rue de l'Enseignement, dans un seul et même site, soit dans le bâtiment de l'ancienne Maison des Loisirs à Ougrée. En plus bien sûr de la réunion, à terme, à Verviers, des antennes PMS des rues Donckier et de la Station et celles des PSE des rues Donckier et aux Laines, dans le nouveau bâtiment prévu à cet

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

effet.

A la lecture du rapport de cette session de la réunion conjointe des sixième et neuvième Commissions ayant trait aux articles budgétaires concernant les PMS et PSE, il apparaît qu'outre le rapprochement à Seraing, un déménagement est prévu à Magnée entre des antennes PSE de Fléron et du PMS., anciennement déjà localisée à Magnée et temporairement accueillie à Herstal. Or, le budget extraordinaire ne prévoit que la construction subsidiée à Verviers, des travaux de remplacements de canalisations à Seraing et des peintures à Malmedy, d'ailleurs déjà prévus en 2009, et rien à Magnée.

Donc Monsieur le Député-rapporteur aurait-il l'amabilité d'exposer au Conseil les différents projets liés à ces restructurations, plus particulièrement au niveau infrastructures : pourquoi des travaux de peintures prévus de longues dates à Malmedy n'ont-ils pas encore été réalisés ? Quels travaux seront nécessaires à Seraing pour aménager l'ancienne Maison des Loisirs ? Et à Magnée, s'agit-il du site initial rue Deliège qui sera réaménagé ? Et si oui, dans quel délai et quelle sera l'ampleur des travaux ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme BLAISE. Mme BINET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BINET (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Voilà. Donc j'ai deux amendements à proposer et une réflexion aussi toujours par rapport au réseau ALEPH informatique au niveau des bibliothèques.

Donc d'abord Monsieur le Député, Paul-Emile MOTTARD, plusieurs bibliothécaires continuent à être interpellés par la mise en place du réseau informatique ALEPH 500. Et donc je voudrais par conséquent vous faire part de leur inquiétude :

- la redevance d'adhésion obligatoire est passée de 120 € à 138,5 € mensuels et par poste ; un exemple d'une bibliothèque ayant 10 postes ou utilisateurs doit donc déboursier, par mois, 1380,5 €. Cette redevance ne couvre pas les frais de connectique, de matériel dans les bibliothèques, de migration de données et à ce propos le coût estimatif de la migration est de 34,5 € pour 1000 livres. Si une bibliothèque possède par exemple 90000 livres comme c'est le cas de cette bibliothécaire qui m'en a parlé, cela fait donc une somme de 3105 €.
- Les coûts relatifs à la formation, indispensable pour le personnel habitué à d'autres logiciels achetés ailleurs,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

ne sont pas inclus dans la redevance ! Qui assumera le coût de ces formations ? les formations données par la Province sont annoncées gratuites, le seront-elles réellement pour tous ?

- Ce logiciel exige des ordinateurs performants que n'ont pas certaines bibliothèques plus rurales et moins importantes, comme je vous l'avais déjà dit l'année dernière.

Je continue cependant et eux aussi d'ailleurs à penser que ces bibliothèques jouent un rôle de premier plan dans la transmission de la culture et le relationnel vis-à-vis de citoyens moins favorisés justement au point de vue de leur déplacements vers des centres urbains.

Afin d'éviter d'avoir peut-être des réseaux à deux vitesses, il faudrait sensibiliser les pouvoirs locaux ou Communes, qui sont les pouvoirs organisateurs de ces bibliothèques de proximité à l'importance d'équiper ces bibliothèques de matériel informatique suffisant et d'un accès à internet peut-être même imaginer un subside provincial qui pourrait les y aider.

Les bibliothèques locales pivots, têtes de réseau, ne peuvent pas prendre en charge l'équipement de ces bibliothèques et ont parfois peu de pouvoir vis-à-vis de ces Communes.

Il est possible, disiez-vous Monsieur le Député, adjoindre un VPN qui permettrait de rentrer dans l'internet provincial sécurisé. J'apprends qu'à la date du 8 septembre 2009, il y a très peu de temps, le coût de l'installation de cette ligne par la Province est de 900 € HTVA. Or, dans le rapport de la séance du 19 mars 2008, Monsieur le Député, vous annonciez la gratuite à l'accès sécurisé. Je comprends dès lors que bon nombre de membres du personnel s'interrogent sur le coût éventuel ou réel de la location de cette nouvelle ligne.

Des interrogations supplémentaires concernaient encore ce qu'il adviendrait de la propriété des données en cas de rupture de contrat, faute de pouvoir honorer toutes les charges inhérentes à l'intégration du logiciel. Il m'est dit que les bibliothèques restent propriétaires de leurs données, mais qu'il n'y a toujours pas plus d'info quant à ce qui se passerait en cas de rupture effectivement du contrat, dans quel état seraient récupérées les données et à quel prix ?

Monsieur le Député, je me permets d'énoncer cette réflexion : ALEPH donnera à certains usagers des bibliothèques, une magnifique vitrine sûrement, un peu magique pour d'autres mais aussi mythique

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

car dans la réalité, il y a et y aura beaucoup de choses inaccessibles. Il m'est dit qu'actuellement, les universités ne prêtent pas leurs ouvrages à nos bibliothèques locales, ou à titre exceptionnel. Certaines bibliothèques ne jouent pas le jeu du prêt inter-bibliothèques et de toute façon, qui va assumer le coût de la circulation de ces ouvrages ? Actuellement, me dit-on encore, il existe un système de navette organisé par la Province, est-ce prévu d'étendre ce système à tous les partenaires d'ALEPH ? Cela aura bien sûr un coût pour la Province.

Je garde encore la crainte de voir disparaître, faute de moyens, des bibliothèques locales, rurales, qui permettent à des volontaires aussi très souvent motivés et actifs, toute une série d'activités accessibles et qui jouent un véritable rôle social de convivialité et d'accès démocratique à la lecture.

Je redis qu'en effet, avoir aux bibliothèques universitaires n'est pas forcément la priorité de très nombreux citoyens. Pour eux, il est essentiel de préserver des centres de lecture, peut-être moins richement dotés, c'est vrai, mais de proximité. Or, ne serait-il pas dommage que des coûts d'exploitation prohibitifs, imposés par le biais du logiciel ALEPH, étouffent ces petites bibliothèques garantes de l'accès à la lecture pour tous ?

Voilà Monsieur le Député, chers Collègues, je vous remercie pour votre attention et espère recevoir des éclaircissements aux nouvelles interrogations qui continuent de préoccuper les personnes concernées.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme BINET.

Mme BINET (à la tribune). - Puis-je encore ? Deux amendements.

Donc ça se passe actuellement, du 21 novembre au 30 novembre, la semaine européenne de la réduction des déchets est organisée par les autorités publiques compétentes. Cette opération de la réduction des déchets est européenne depuis cette année 2009. Il s'agit comme vous le savez sans doute, d'un vaste projet dans lequel de nombreux acteurs publics et privés sont impliqués ; ainsi, 2151 opérations, ai-je lu, dans 21 pays de l'Union européenne vont avoir lieu.

Les déchets, leur production, leur traitement, leur destination : voilà bien un problème actuel bien connu dont certains se préoccupent activement et encore beaucoup d'autres s'en lavent les mains, j'ose me permettre cette

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

expression ! Certes, beaucoup d'initiatives locales sont mises œuvre, et c'est tant mieux ; je lis encore l'action très récente d'une classe primaire de Cipllet dans notre arrondissement, moi-même étant prof de sciences pendant assez longtemps, j'étais très engagée et je le reste d'ailleurs dans tout ce domaine environnemental.

Il suffit d'observer les débris abandonnés en multiples endroits de nos villes et villages, véritables fléaux visuels, peu engageant et qui donnent une piètre image de notre Wallonie.

Il ne nous sera pas possible, Province bien sûr, de participer à ce projet puisqu'il a lieu maintenant mais dans une certaine continuité, je propose un amendement au budget ordinaire 2010 d'un euro à inscrire sous l'article 879/6407557, je crois que je me suis trompée d'un chiffre là, ça doit être 755, je vérifierai, afin que notre Province soit en 2010, fédératrice d'une opération de grande envergure de ramassage de déchets qui jonchent nos abords de routes, nos quartiers, nos villages... Cette opération d'une semaine ou de quinze jours, que sais-je, impliquerait simultanément les 84 communes de la Province de Liège.

La Province, amie des Communes, et en partenariat avec celles-ci pourrait prendre une part significative, sinon totale de l'ensemble des coûts : une publicité valable auprès de tous les acteurs potentiels dans chaque commune (écoles, associations, citoyens responsables, etc...) une médiatisation et ça c'est toujours extrêmement important, efficace (presse écrite et télévisée) , l'organisation du transport de ces déchets recueillis dans chaque commune...

Je formule le souhait, chers Collègues, que, sensibles à cette préoccupation environnementale d'intérêt général, vous soutiendrez unanimement cet amendement.

J'ai toujours été un peu optimiste donc autant le resté.

*

*

*

Alors, dernier amendement peut-être à vous proposer.

Je vous remettrai tout à l'heure, aux membres du Collèges et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

ainsi qu'aux Chefs de groupe, un petit fascicule que j'ai trouvé vraiment assez formidable. C'est ce qu'on appelle en Province du Luxembourg, un « brevet du Benjamin en environnement ». C'est la réalisation d'un guide méthodologique à l'usage des enseignants des différents réseaux scolaires dans notre Province.

De quoi s'agit-il ? Il y a eu l'initiative d'où le nom, nom qui pourrait évidemment être changé, ce n'est qu'une question de terme du « Benjamin secouriste ». C'est une formation bien connue des 5èmes et 6èmes primaires qui apprennent les gestes qui sauvent.

Le Benjamin en environnement aurait pour objectif de conscientiser les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire de tous les réseaux aux gestes qui protègent et la planète et ses habitants.

Pour atteindre cet objectif, nous pourrions nous tourner, comme vous le verrez dans le petit fascicule, vers les associations d'éducation relative à l'environnement, actives bien sûr déjà aux quatre coins de notre Province qui effectuent un travail remarquable déjà maintenant.

C'est donc au fond, une démarche de partenariat entre tous les acteurs concernés qu'avec les moyens logistiques dont dispose la Province, nous pourrions finaliser également.

Nous proposons une réflexion entre membres de la sixième et neuvième Commission et bien évidemment avec tous ceux et celles d'entre nous motivés par ce projet.

Nous vous demandons donc l'inscription d'un amendement budgétaire d'un euro libellé comme suit : crédit destiné à la réalisation du « Benjamin de l'Environnement » et l'article 700-613023. Je vous remercie pour votre patience

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. N'oubliez pas de donner vos documents s'il vous plait. IL me reste inscrit aujourd'hui pour intervenir à la tribune M. DRION mais si quelqu'un a encore une envie tardive de s'inscrire pour aujourd'hui, il n'y a pas de problème. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION (à la tribune). - Je vous remercie Madame la Présidente. Mes chers Collègues, le groupe cdH-CSP s'est toujours intéressé à l'enseignement qualifiant, type d'enseignement développé dans notre Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Notre dernière proposition, portée par notre ami et collègue Alain DEFAYS, visait à assurer l'information, la reconnaissance et la promotion de ce type d'enseignement. Notre Conseil a suivi l'amendement budgétaire déposé et tout récemment, nous inaugurons le Techni Truck.

Aujourd'hui, au nom de mon groupe, je souhaite formuler quatre propositions :

- la première visant à faciliter l'accès à l'enseignement qualifiant ;
- les autres visant à mettre en valeur les projets et les réussites de jeunes issus, notamment, de ce type d'enseignement.

La première proposition que nous pourrions intituler : prêt provincial au premier équipement pour faciliter l'accès à l'enseignement qualifiant.

L'entrée dans un premier cycle de formation professionnelle ou technique, quel que soit le réseau, entraîne d'autres dépenses que celles requises pour les formations générales.

La plupart des filières exigent en effet un équipement spécifique: vêtements particuliers, outils, instruments de mesure, etc... La charge de ces dépenses constitue un frein pour bon nombre de familles.

Dès lors, nous proposons que la Province de Liège étudie un règlement de prêt provincial qui permettrait de couvrir en partie ces dépenses parfois très lourdes.

Cette aide serait versée en une seule fois pour l'ensemble du cursus de la formation et sur base évidemment d'un règlement à établir. Ce règlement reprendrait les conditions d'octroi, les modalités de remboursement et toute règle applicable à un prêt social.

Afin d'ouvrir la réflexion qui pourrait se mener avec d'autres pouvoirs organisateurs, je dépose un amendement budgétaire de 1 euro provisionnel.

*

*

*

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

Deuxième proposition et première dans l'axe de mise en valeur de projets et de réussites. Nous proposons que la Province de Liège mette à l'honneur de jeunes Liégeois et Liégeoises qui promeuvent les métiers techniques.

Une année sur deux en alternance européenne et puis mondiale, des jeunes participent à une compétition de haut niveau, véritable jeux olympiques, des métiers manuels et techniques.

A Calgary, du 1^{er} au 7 septembre dernier, la Belgique était représentée par 20 candidats issus d'une sélection où se sont mesurés plus de 900 candidats issus de quarante nations. Parmi les vingt candidats se trouvaient 4 Liégeois. Etre sélectionné pour représenter son pays est déjà un exploit en soi. Alors terminer en haut du classement c'est évidemment faire partie des meilleurs et manifester là son enthousiasme et nous considérons que ces jeunes méritent largement notre estime.

Faut-il préciser encore qu'en 2012, la Wallonie organisera le concours européen des métiers techniques sur le site exceptionnel du circuit de Spa-Francorchamps. A l'image des rencontres sportives internationales de premier rang, cette organisation mettra les talents de Wallonie et de la Province de Liège, en particulier, sur les devants de la scène internationale.

A l'instar de la Région wallonne et de la Communauté française qui ont organisé une réception en l'honneur de ces jeunes revenus de Calgary, nous proposons que la Province de Liège reçoive, comme il se doit, les 4 jeunes Liégeois qui ont défendu avec brio les couleurs de notre province.

Au-delà de cette initiative ponctuelle, des actions régulières devraient être menées afin de recevoir, d'écouter les témoignages et mettre en valeur, au moins une fois par an, les jeunes Liégeoises et Liégeois qui se sont distingués, par leurs talents et leur travail, dans le cours ou terme de leur formation.

Une telle initiative a évidemment pour but de valoriser ces jeunes et de démontrer que l'enseignement qualifiant est générateur de réussites.

Les moyens dont dispose le Collège provincial ne justifient pas, à notre sens, le dépôt d'un amendement budgétaire pour concrétiser cette proposition.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

*

*

*

Troisième proposition : Coup de pouces aux projets des jeunes !

Dans la ligne de la proposition précédente, il ne nous échappera par évidemment que les jeunes ont des projets et des rêves. Projets locaux, les idées fourmillent. Et à notre sens, que les jeunes n'hésitent pas à se lancer... avec l'aide de la Province qui accorderait un soutien pour que leurs idées deviennent réalité.

L'aide aux projets, cela sert à quoi ? Un moyen de formaliser leurs projets des jeunes et de les réaliser. C'est ensuite un cadre qui peut leur apporter soutien moral, aide logistique et reconnaissance.

La Province de Liège proposerait ainsi le dispositif « Projets Jeunes ». Projets s'adresse aux 14-25 ans de la Province de Liège qui présentent un projet à caractère social dans un des domaines suivants : art et culture, environnement et patrimoine, action de solidarité et / ou sports.

Le projet présenté doit être une initiative collective ou individuelle et présenter un caractère de défi de soi, d'utilité sociale et d'innovation. Le projet pourrait alors être examiné en fonction des critères suivants : appréciation du parcours, de la motivation et de l'implication dans le projet du candidat, des incidences sociales du projet, de la créativité, de l'originalité de la démarche, des partenariats, des retombées sur l'environnement local, du développement et de la pérennisation de l'action.

L'initiative « Projets Jeunes » c'est aussi un coup de pouce à deux niveaux : une aide logistique par la mise à disposition, grâce à la Maison de la Création, d'un local de réunion avec ordinateur et internet et une aide financière grâce à l'octroi d'une bourse.

Afin d'ouvrir la réflexion sur ce point, je dépose également au nom de mon groupe, un amendement budgétaire de un euro provisionnel.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

*

*

*

Quatrième proposition et dernière proposition : soutien aux meilleures initiatives des lycéens et des étudiants.

La Province de Liège créerait un festival à destination de ceux-ci. Outre leurs projets et leurs rêves, les jeunes débordent d'énergie et d'ambition, ils ont des passions à partager ... alors qu'ils n'hésitent pas : qu'ils laissent parler cette imagination, qu'ils expriment leurs idées et que la Province les invite à participer au premier Festival des lycéens et des étudiants de la Province de Liège.

Ce festival peut ou doit être est une journée peu commune. Une journée imaginée et organisée par les Conseillers provinciaux de la Province de Liège pour promouvoir les jeunes talents des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur qui émergent sur tout le territoire provincial. Ce festival est un moment de rencontres, de débats et d'échanges. C'est encore un lieu d'encouragement et d'expression des diverses sensibilités des jeunes et de leur créativité.

Le festival, organisé sur un seul site, est ouvert aux projets d'avenir et aux projets péri-éducatifs des jeunes sélectionnés par leurs établissements : groupe de musique, spectacles de danse et de théâtre, d'arts de la rue, du cirque, arts plastiques, photo, patrimoine culturel, langue et culture wallonnes, autant de thèmes évidemment qui peuvent être amplifiés. Ces jeunes peuvent bénéficier, pour leur réalisation, du tutorat d'un artiste ou d'un professionnel de la culture.

Des milliers de jeunes de la province se présentent ainsi mutuellement leurs réalisations les plus variées en matière d'environnement, de développement durable, de culture, de coopération internationale, d'innovation et d'action citoyennes.

Ce festival n'est pas seulement une vitrine des projets des jeunes. C'est aussi une grande fête pour les lycéens et les étudiants de toute notre Province. Pour désigner les lauréats, les projets sont évalués au cours de la journée ; journée qui se termine par un moment festif, juste récompense d'une année de travail.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2009

D'autres avant nous ont expérimenté, avec succès, ce concept qui peut également se concrétiser en Province de Liège, sans devoir dégager de nouveaux crédits budgétaires.

Voilà Madame la Présidente, Chers Collègues, quelques propositions en lien avec le souhait d'assurer un meilleur développement de notre enseignement qualifiant et de donner à notre jeunesse lieux divers, variés pour exprimer talent, compétence, qualité.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ces propositions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION. Voilà, je n'ai plus d'inscrits pour aujourd'hui, je ne sais pas si quelqu'un veut revoir sa position. Donc, je rappelle que pour demain, j'ai M. BASTIN, M. MIGNOLET, Mme RUIZ, M. CULOT, M. DEMOLIN, M. GERARD, Mme DEFLANDRE, Mme BONGARTZ, Mme GOFFIN et Mme BINET. Il sera toujours possible de s'inscrire demain bien entendu au moment où je demanderai si quelqu'un souhaite intervenir. Oui, M. GABRIEL.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2009, je le déclare approuvé.

VIII- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous donne rendez-vous demain pour notre prochaine séance.

La réunion est levée à 16 h 40.